



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

**OBJET : SIGNATURE DE BAUX  
DEROGATOIRES POUR LE MOIS DE JUILLET  
2026 POUR LA BOUTIQUE EPHEMERE SIS 26  
BIS RUE RAYMOND DU TEMPLE**

**DÉCISION N° DM-26-208  
EN DATE DU 05 JUIN 2026**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques ;

**VU** le Code du commerce et notamment l'article L 145-5 ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal A-26-224 en date du 21 mars 2026, portant délégation de fonction à Monsieur Mathieu BEAUFRERE-GOURDY, adjoint au Maire ; délégué à l'administration générale ;

**VU** la décision DM-23-136 du 16 mars 2023, fixant les tarifs de sous-location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 ;

**CONSIDÉRANT** les propositions des sociétés, « ANAMORPHOSIS », « ABI CREATIONS », de louer le local situé 25 bis rue Raymond du Temple afin de vendre leurs créations ;

**CONSIDÉRANT** la volonté de la commune d'offrir une diversité commerciale et de soutenir les artisans-créateurs proposant des produits en prêt-à-porter, accessoires, bijoux, objets de décorations, artistiques ou d'épicerie à l'exclusion de toutes activités de restauration et de préparation de denrées alimentaires ;

**D É C I D E**

**DE SIGNER** un bail dérogatoire relatif à la location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple avec les sociétés ci-après, aux conditions suivantes :

⇒ « ANAMORPHOSIS » dont le siège est situé au 27bis rue Delalain à MAISONS-ALFORT (94700), représenté par Madame Isabelle HARMAN LOISEAU.

Durée : du lundi 13 juillet 2026 à 11h00 au lundi 20 juillet 2026 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 400 euros.

⇒ « ABI CREATIONS » dont le siège est situé au 22 Allée Dumont d'Urville à TORCY (77200), représenté par Madame Aïcha ADIKO.

Durée : du lundi 20 juillet 2026 à 11h00 au lundi 3 août 2026 à 10h00.

Montant du loyer charges comprises : 600 euros.

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de la sécurité, de la  
mémoire et de l'administration générale,

**Signé**

**Mathieu BEAUFRÈRE-GOURDY**

*Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) - application « télérecours citoyens »).*

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20260605-lmc1H14338H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 05/06/2026  
Date de Publication : 05/06/2026